

14 janvier 2002

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 14 janvier 2002 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN McMASTER**  
**PIERRE BRASSARD**  
**ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND**  
**MARCEL DION**

Monsieur le conseiller **JEAN-GUY TARTE** est absent de son siège

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2002-01-001 1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2002
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2002-01-002 2. 1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 17 DÉCEMBRE 2001
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 2002-01-003 3. 1 ADOPTION D'UNE LISTE COMPLÉMENTAIRE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2001
  - N. M. 3. 2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2001

14 janvier 2002

N. M.	3.3	DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER SUITE À LA TENUE DE L'ÉLECTION PARTIELLE LE 27 MAI 2001
	<b>4.</b>	<b>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</b>
2002-01-004	4.1	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : ASSISES ANNUELLES 2002
2002-01-005	4.2	CONGRÈS ANNUEL ET EXPO MUNICIPALE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS
2002-01-006	4.3	ATELIER DE FORMATION : « L'ÉLU(E)... ET LA MISE À JOUR DE SES CONNAISSANCES »
	<b>5.</b>	<b>AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT</b>
AM	5.1	AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA DISCIPLINE DES POLICIERS
2002-01-007	5.2	DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 853-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA DISCIPLINE DES POLICIERS »
	<b>6.</b>	<b>RÈGLEMENTS</b>
	<b>7.</b>	<b>AFFAIRES COURANTES</b>
2002-01-008	7.1	TRANSFERT DE FONDS À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT
2002-01-009	7.2	ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT
2002-01-010	7.3	ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS
2002-01-011	7.4	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : COTISATIONS ET TARIFICATION ANNUELLES, ANNÉE 2002
2002-01-012	7.5	FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : FRAIS D'ADHÉSION, DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003
2002-01-013	7.6	DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES RELATIVEMENT À LA FABRIQUE DE NEIGE ET AU POSTE DE POMPAGE
2002-01-014	7.7	SERVITUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX, RUE DION

14 janvier 2002

2002-01-015	7.8	DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE DE PROTECTION DU ZONAGE AGRICOLE
2002-01-016	7.9	POSTE DE POMPAGE DES CARRIÈRES
	7.10	NON UTILISÉ
2002-01-017	7.11	RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST : QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT
2002-01-018	7.12	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA : QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT
2002-01-019	7.13	Liste des firmes de services professionnels retenues par la ville
2002-01-020	7.14	CHOIX D'UN MÉCANISME DE VOTATION, ÉLECTION GÉNÉRALE DU 4 NOVEMBRE 2002
	<b>8.</b>	<b>AFFAIRES DU PERSONNEL</b>
2002-01-021	8.1	PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE EN GÉOMATIQUE
2002-01-022	8.2	EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN, SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
2002-01-023	8.3	EMBAUCHE DE DEUX POLICIERS TEMPORAIRES.
	<b>9.</b>	<b>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</b>
N. M.	9.1	DÉPÔT DE LA LETTRE, DATÉE DU 21 DÉCEMBRE 2001, DE MADAME LOUISE HAREL, MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, RELATIVEMENT AU PACTE FISCAL 2000 – 2005
N. M.	9.2	DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE DE 13 DÉCEMBRE 2001
N. M.	9.3	DÉPÔT DE L'AVIS RELATIF À UNE DEMANDE DE PERMIS FAITE PAR L'AUBERGE AU VIEUX SHEFFORD
N. M.	9.4	DÉPÔT DE L'AVIS RELATIF À UNE DEMANDE DE PERMIS FAITE PAR L'HÔTEL LE MENHIR
N. M.	9.5	DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ALAIN LABONTÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE INFRASTRUCTURES TRANSPORT RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DES RUES ADAMSVILLE ET BROUSSEAU

14 janvier 2002

N. M. 9.6 DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST

N. M. 9.7 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME DIANE LEMIEUX, MINISTRE D'ÉTAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS, RELATIVEMENT À L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES.

**10. VARIA**

2002-01-024 10.1 DEMANDE DU MARCHÉ MÉTRO

2002-01-025 10.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 800-96 »

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2002-01-026 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.

---

**2002-01-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

– Les sujets suivants ont été ajoutés au « VARIA » de l'ordre du jour :

10.1 DEMANDE DU MARCHÉ MÉTRO

14 janvier 2002

- 10.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 800-96 »

**ADOPTÉ**

**2002-01-002**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 17 DÉCEMBRE 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigés, les procès-verbaux des assemblées spéciales du Conseil municipal tenues le 17 décembre 2001.

**ADOPTÉ**

**2002-01-003**

**ADOPTION D'UNE LISTE COMPLÉMENTAIRE DES COMPTES À  
PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste complémentaire des comptes à payer du mois de décembre 2001 au montant de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT TREIZE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (290 713,70 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

14 janvier 2002

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
DE DÉCEMBRE 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de décembre 2001. Le montant des permis émis durant le mois de décembre 2001 se chiffre à **CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (140 000 \$)**. Le montant total des permis émis durant l'année 2001 s'élève à **SEIZE MILLION DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS (16 271 662,00 \$)**.

**N. M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER SUITE À LA TENUE DE  
L'ÉLECTION PARTIELLE LE 27 MAI 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit rapport.

**2002-01-004**

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : ASSISES  
ANNUELLES 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS MILLE DEUX CENT VINGT DOLLARS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (3 220,72 \$)**, taxes applicable incluses, à l'Union des municipalités du Québec, somme représentant les frais d'inscription des quatre membres du Conseil suivants :

Madame Pauline Quinlan, mairesse  
Monsieur Paul M. Rolland, conseiller  
Monsieur Onil Couture, conseiller  
Monsieur Jean-Guy Tarte, conseiller

**14 janvier 2002**

D'autoriser lesdits membres du Conseil à effectuer les dépenses inhérentes à leur participation aux assises de l'UMQ.

**ADOPTÉ**

**2002-01-005**

**CONGRÈS ANNUEL ET EXPO MUNICIPALE DE LA FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (490,00 \$)**, taxes applicables incluses, somme représentant l'inscription de Madame Pauline Quinlan, mairesse, au 65<sup>e</sup> Congrès annuel et Exposition municipale de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Hamilton, Ontario, du 31 mai au 3 juin 2002.

D'autoriser les dépenses inhérentes à la participation de Madame Quinlan audit Congrès.

**ADOPTÉ**

**2002-01-006**

**ATELIER DE FORMATION : « L'ÉLU(E)... ET LA MISE À JOUR DE  
SES CONNAISSANCES »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS ET DOUZE CENTS (575,12 \$)**, taxes incluses, à l'union des municipalités du Québec, somme représentant l'inscription de Messieurs les conseillers Pierre Brassard et Marcel Dion à l'atelier de formation « L'élu (e)... et la mise à jour de ses connaissances » qui se tiendra le 26 janvier 2002.

D'autoriser Messieurs Brassard et Dion à effectuer les dépenses inhérentes audit atelier de formation.

**ADOPTÉ**

14 janvier 2002

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT SUR  
LA DISCIPLINE DES POLICIERS**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement sur la discipline des policiers.

**2002-01-007**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 853-2002 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA DISCIPLINE  
DES POLICIERS »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement sur la discipline des policiers ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire le règlement numéro 853-2002 intitulé « Règlement sur la discipline des policiers » lors de son adoption.

**ADOPTÉ**

**2002-01-008**

**TRANSFERT DE FONDS À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a prévu dans son budget la somme de **SOIXANTE-SEPT MILLE DOLLARS (67 000,00 \$)** pour la promotion industrielle et commerciale ;

ATTENDU QUE la Ville s'est donné la Société de Développement de Bromont comme son véhicule principal de promotion industrielle et commerciale ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

14 janvier 2002

DE verser à la Société de développement économique de Bromont la somme de **SOIXANTE-SEPT MILLE DOLLARS (67 000,00 \$)** pour permettre à cette dernière de financer ses activités de promotion industrielle et commerciale pour l'année 2002 en conformité avec les priorités et les objectifs de développement établis par le Conseil lors de l'approbation du budget 2002

QUE ladite somme soit prise dans le poste budgétaire 1-02-6-2-1-00-341.

**ADOPTÉ**

**2002-01-009**

**ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **QUATRE CENT SEIZE MILLE QUATRE CENT CINQ DOLLARS (416 405 \$)** au fonds de roulement pour financer les achats suivants:

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
<b>Gestion du territoire</b>	Lien Villageoise – village	71 500 \$
	Analyseur COT	58 000 \$
	Signalisation directionnelle	50 000 \$
	Pavillon – École Chantignole	20 000 \$
<b>Sécurité publique</b>	Véhicules	66 000 \$
	Agrandissement – poste police	15 000 \$
	Appareils respiratoires	19 631 \$
<b>Administration</b>	Équipements informatiques	52 808 \$
	Photocopieur	17 500 \$
	Système téléphonique	15 000 \$
	WEB rôle d'évaluation	22 971 \$
	Timbreuse	7 995 \$
	<b>Total:</b>	<b>416 405 \$</b>

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande.

14 janvier 2002

QUE, s'il y a lieu, toute les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

QUE lesdites sommes ainsi empruntées soient remboursées au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que lesdits emprunts ne soient effectués qu'au moment de la dépense.

**ADOPTÉ**

**2002-01-010**

**ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à financer l'achat des immobilisations énumérées ci-dessous à même le fonds des parcs pour la somme de **TREIZE MILLE DOLLARS (13 000 \$)**.

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANTS
Gestion du territoire	Aménagement Centre d'information économique	5 000 \$
Loisirs	Basket-ball extérieur	2 000 \$
	Skatepark	6 000 \$
	<b>Total :</b>	<b>13 000 \$</b>

**ADOPTÉ**

**2002-01-011**

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : COTISATIONS ET TARIFICATION ANNUELLES, ANNÉE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**14 janvier 2002**

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (2 832,89 \$)**, taxes incluses, à l'Union des municipalités du Québec, somme représentant la cotisation annuelle de la Ville de Bromont.

QUE, compte tenu de l'augmentation de la tarification au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM) et compte tenu que la Ville de Bromont n'a pas de convention collective à négocier en 2002, le Conseil municipal n'accepte pas de payer ladite tarification pour l'année 2002.

**ADOPTÉ**

**2002-01-12**

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : FRAIS  
D'ADHÉSION, DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS ET QUARANTE-CINQ CENTS (550,45)** à la Fédération canadienne des municipalités, somme représentant les frais d'adhésion de la Ville de Bromont à ladite Fédération.

**ADOPTÉ**

**2002-01-13**

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES RELATIVEMENT À LA  
FABRIQUE DE NEIGE ET AU POSTE DE POMPAGE**

ATTENDU les résolutions numéros 01-072 et 01-073 adoptées par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, recommandant au Conseil municipal d'accorder les dérogations mineures demandées ;

ATTENDU l'avis public publié dans l'hebdomadaire Le Guide dans son édition du 15 décembre 2001 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**14 janvier 2002**

D'accorder deux (2) dérogations mineures suivantes afin de rendre conforme :

- le bâtiment accessoire « La fabrique de neige », lots 1783-2 et 1784 du cadastre de Brome, rue des Pentes, qui empiète de 5,46 mètres dans la marge avant.
- le bâtiment abritant un poste de pompage, lot 856 du cadastre de Bromont, qui empiète dans la marge avant de 23,22 mètres, par rapport à la rivière Yamaska.

**ADOPTÉ**

**2002-01-014**

**SERVITUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX, RUE DION**

ATTENDU QU'il existe un ruisseau qui traverse la rue Dion en provenance de la rue Grégoire ;

ATTENDU QU'à cet endroit, le ruisseau reçoit les eaux de la municipalité ;

ATTENDU QUE ce ruisseau s'écoule vers la rivière Yamaska en chevauchant deux propriétés privées ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne possède aucune servitude sur ces terrains lui permettant l'évacuation de ses eaux ;

ATTENDU QUE les deux propriétaires en questions sont d'accord à consentir les servitudes nécessaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont acquière une servitude lui permettant l'évacuation de ses eaux, sur les deux propriétés en question.

QUE la Ville de Bromont procède à des travaux de stabilisation des berges du ruisseau au printemps 2002.

QUE la Ville de Bromont procède aux opérations d'arpentage, sous la supervision de Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, afin de permettre l'acquisition de la servitude.

DE mandater Madame Joanne Désourdy, notaire, afin de procéder à l'acte de servitude entre les parties.

**14 janvier 2002**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, les actes de servitudes.

**ADOPTÉ**

**2002-01-015**

**DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE DE PROTECTION DU  
ZONAGE AGRICOLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une demande écrite par l'intermédiaire de Madame Christiane Dussault, notaire, pour l'exclusion de la propriété de Monsieur Joseph-Louis Enright et Madame Rollande Enright du 790, chemin du Lac-Gale ;

ATTENDU QUE la propriété de Madame Joelle Le Leuc'h du 350, chemin du Lac-Gale, a une autorisation et une utilisation à d'autre fin qu'agricole ;

ATTENDU QUE l'utilisation dominante de cette zone et des zones environnantes vise les usages récréatifs et de villégiature ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil procède à la demande d'exclusion de la zone agricole protégée les propriétés constituées par le lot 87, d'une partie du lot 90 du cadastre du Canton de Brome et d'une partie du lot 522 du cadastre de Farnham d'une superficie totale de 157 acres (790, chemin du Lac-Gale, matricule 6816-89-1763) et le lot 520-7 du cadastre du Canton de Farnham d'une superficie totale de 17249,8 m<sup>2</sup> (350, chemin du Lac-Gale, matricule 6815-64-9484.

QUE le Conseil demande un appui de la MRC de La Haute-Yamaska pour l'exclusion de ces propriétés de la zone agricole protégée.

**ADOPTÉ**

**2002-01-016**

**POSTE DE POMPAGE DES CARRIÈRES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

14 janvier 2002

D'autoriser les Consultants S.M. à présenter une demande de certificat d'autorisation pour la réfection du poste de pompage des eaux usées "des carrières".

**ADOPTÉ**

**2002-01-018**

**RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST :  
QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la quote-part de la Ville de Bromont à la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est (RARCE) selon l'échéancier suivant :

15 janvier 2002	25 750 \$
1 <sup>er</sup> mars 2002	25 750 \$
1 <sup>er</sup> juillet 2002	25 750 \$
1 <sup>er</sup> octobre 2002	25 750 \$
Total	103 000 \$

**ADOPTÉ**

**2002-01-019**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA : QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la quote-part de la Ville de Bromont à la de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska selon l'échéancier suivant :

**14 janvier 2002**

1 <sup>er</sup> mars 2002	141 638 \$
1 <sup>er</sup> juin 2002	70 819 \$
1 <sup>er</sup> septembre 2002	70 819 \$
Total	283 276 \$

**ADOPTÉ**

**2002-01-020**

**LISTE DES FIRMES DE SERVICES PROFESSIONNELS RETENUES  
PAR LA VILLE**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement sur la délégation de pouvoir le Conseil municipal doit retenir les firmes de professionnels pouvant être utilisées par les fonctionnaires durant l'exercice de leur fonction ;

ATTENDU QUE plusieurs mandats ponctuels sont requis durant une année par les différents services municipaux et qu'il serait opportun d'adopter une liste de firmes afin d'assurer une continuité dans le suivi des différents dossiers municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'inscrire les firmes suivantes sur la liste des firmes désignées comme étant reconnues et retenues par le Conseil municipal pour fin d'application de l'article 2.2.3 du règlement numéro 852-2001 :

Le Groupe Teknika  
Le Groupe S.M.  
Enviraqua  
Laboratoire Richelieu  
Consultant Soleco  
Jodoin, Grondin, Scott et associés  
Daniel Arbour et associés  
Atelier A. Bellavance

Avocats : Dufresne Hébert Comeau  
Paradis Lemieux  
Yvon Robichaud

Notaires : Joanne Désourdy  
Christiane Dussault  
Hélène Goyette

**ADOPTÉ**

14 janvier 2002

**2002-01-021**

**CHOIX D'UN MÉCANISME DE VOTATION, ÉLECTION GÉNÉRALE  
DU 4 NOVEMBRE 2002**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 659.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la municipalité peut, conformément à une entente intervenue avec la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le directeur général des élections, faire l'essai d'un nouveau mécanisme de votation lors d'une élection générale ;

ATTENDU QUE l'entente peut prévoir qu'elle s'applique également aux scrutins postérieurs à l'élection générale pour laquelle elle a été conclue, dans ce cas, sa durée d'application doit être prévue, et elle est de trois ans, soit de 2002 à 2005 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE conclure une entente avec la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le directeur général des élections afin d'utiliser le vote par la poste lors de la prochaine élection générale du 4 novembre 2002 et de s'en prévaloir pour les scrutins postérieurs à cette élection générale, mais tenus avant le 6 novembre 2005.

DE mandater, à cette fin, le greffier pour faire les démarches nécessaires auprès de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et du Directeur général des élections.

**ADOPTÉ**

**2002-01-022**

**PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE EN  
GÉOMATIQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prolonger de deux mois, soit jusqu'au 15 mars 2002, l'embauche du stagiaire en informatique, Monsieur Wai Loi Wong, au taux horaire de 10,50 \$.

**ADOPTÉ**

14 janvier 2002

**2002-01-023**

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN, SERVICE DES  
LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher David Bouchard à titre de préposé à l'entretien salarié surnuméraire, au salaire de 11.33 \$ de l'heure, pour les heures réellement travaillées.

**ADOPTÉ**

**2002-01-024**

**EMBAUCHE DE DEUX POLICIERS TEMPORAIRES.**

ATTENDU QUE la Ville doit assumer de nouvelles obligations pour respecter le niveau 1 de la loi 19 sur l'organisation policière ;

ATTENDU QU'il faut remplacer les policiers en vacances ou maladies et pour le surcroît de travail ;

ATTENDU QUE ces deux (2) policiers sont formés et qualifiés de l'École Nationale de Police du Québec ;

ATTENDU QUE les budgets sont prévus pour ces policiers temporaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Steve Gervais et Madame Nancy Tremblay selon la convention collective en vigueur, au taux de 15,00\$ de l'heure, pour les heures réellement travaillées.

**ADOPTÉ**

14 janvier 2002

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE, DATÉE DU 21 DÉCEMBRE 2001, DE  
MADAME LOUISE HAREL, MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES  
MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, RELATIVEMENT AU  
PACTE FISCAL 2000 – 2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA TENUE DE 13 DÉCEMBRE 2001**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS RELATIF À UNE DEMANDE DE PERMIS FAITE  
PAR L'AUBERGE AU VIEUX SHEFFORD**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS RELATIF À UNE DEMANDE DE PERMIS FAITE  
PAR L'HÔTEL LE MENHIR**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ALAIN LABONTÉ,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE INFRASTRUCTURES TRANSPORT  
RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DES RUES ADAMSVILLE ET  
BROUSSEAU**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Labonté.

14 janvier 2002

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE  
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME DIANE LEMIEUX, MINISTRE  
D'ÉTAT À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS,  
RELATIVEMENT À L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES  
CULTURELLES.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Lemieux.

**2002-01-025**

**MARCHÉ BRETON : PROMOTION ET VENTE DE PRODUITS  
AGROALIMENTAIRES LOCAUX.**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la lettre de Monsieur Bernard Boileau, technicien – inspecteur en bâtiment, service construction – zonage, en réponse à la demande de Monsieur Marc Breton relativement à la promotion et à la vente de produits agroalimentaires locaux.

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
MODIFIANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 852-2001  
INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉLÉGUANT LE POUVOIR  
D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES  
FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU**

14 janvier 2002

**NOM DE LA MUNICIPALITÉ, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 800-96 »**

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement modifiant l'annexe « A » du règlement numéro 852-2001 intitulé « règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité, abrogeant le règlement 800-96 ».

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Roger Bourque demande combien a coûté en frais d'avocats l'expropriation d'une partie de la rue Champlain. Il demande d'expliquer la répartition de l'argent consacré à « Bromont, ville branchée » durant les deux ans de la durée du projet. Il demande où les citoyens peuvent voir cette répartition dans le document explicatif du budget. Il dit que le citoyen ne comprend rien à ce document. Il s'informe sur les travaux de réfection de la rue Shefford et plus particulièrement sur l'enfouissement des fils électriques. Il souligne que le coût de l'enfouissement des fils électriques est élevé et que cet argent aurait pu être dépensé sur la rue de Lévis. Il demande qui a payé pour l'envoi de la lettre du comité de parents aux résidants de Bromont. Il critique un article du journal La Voix de l'Est commentant le budget de la Ville. Il demande combien coûtent les inscriptions aux assises de l'UMQ.

**2002-01-026**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER**